



HAL
open science

Léon Jouhaux ou l'émergence d'une nouvelle figure de dirigeant confédéral avant 1914

Michel Pigenet

► **To cite this version:**

Michel Pigenet. Léon Jouhaux ou l'émergence d'une nouvelle figure de dirigeant confédéral avant 1914. Léon Jouhaux, d'Aubervilliers au prix Nobel, La Documentation française, pp.19-31, 2010. halshs-00776024

HAL Id: halshs-00776024

<https://shs.hal.science/halshs-00776024>

Submitted on 14 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Léon Jouhaux ou l'émergence d'une nouvelle figure de dirigeant confédéral avant 1914

Michel Pigenet
Centre d'histoire sociale du XXe siècle, (Université Paris 1/CNRS)

L'élection de Léon Jouhaux à la tête de la CGT en 1909 ne constitue pas seulement un tournant décisif dans la vie du jeune militant, elle inaugure une phase de stabilisation de l'appareil confédéral, encore modeste, et de redéfinition durable de la fonction de secrétaire général. Elle conclut une crise irréductible aux remous qui ont ébranlé le sommet de l'organisation et pose les fondations de l'identification ultérieure de l'homme à la centrale qu'il dirigera trente-huit années de suite, période prolongée par six années de présidence de Force ouvrière. Une telle longévité intrigue dans le même temps où elle éclaire le destin croisé d'un type de syndicaliste et d'une forme de syndicalisme.

12 juillet 1909 : l'élection d'un inconnu

Le 12 juillet 1909, le Comité confédéral prend acte de l'élection par la section des Fédérations d'industrie et de métier de son nouveau secrétaire, Léon Jouhaux, lequel accède, à ce titre et conformément aux statuts, au poste de secrétaire général de la CGT.

Chacun a compris, cette fois, l'urgente nécessité de sortir d'une situation assez critique pour menacer l'existence de la Confédération. Rien ne va plus, en effet, à la tête de ce que l'on hésite à qualifier de « centrale » tant sont limités les pouvoirs et les moyens mis à la disposition de ses responsables. En février 1909, Victor Griffuelhes, secrétaire général depuis 1901, Emile Pouget, en charge de l'hebdomadaire confédéral *La Voix du peuple* et Albert Lévy, trésorier, ont claqué la porte, délestant le bureau confédéral de trois de ses cinq membres et non des moindres. Tous appartiennent à la majorité révolutionnaire dont la quête de renouvellement stratégique et tactique attise les suspicions sur fond de manœuvres gouvernementales habiles à entretenir les conflits personnels. Incapables de conserver un minimum de cohésion, les « révolutionnaires » ont dû céder le secrétariat général lors du remplacement de Griffuelhes par Louis Niel, militant revenu de ses premières sympathies anarchistes et soutenu par les puissantes fédérations réformistes du Livre, des Chemins de fer et des Mineurs. Défaits par surprise, les révolutionnaires se ressaisissent et mènent la vie dure à leur ancien compagnon dépourvu de solides appuis. Une déclaration inopportune à l'occasion de la grève des postiers déchaîne les passions. Accusé de trahison et brutalisé par ses détracteurs du Comité confédéral, il démissionne fin mai 1909. Plus de deux mois durant, la CGT reste sans secrétaire général faute de candidat à une succession que l'on devine délicate.

Jouhaux écrira plus tard : « je ne me sentais pas un goût très prononcé pour une fonction permanente »¹. En fait, il l'était déjà, mais à un échelon plus modeste. Candidat des révolutionnaires le 12 juillet 1909, il obtient 35 voix, total supérieur à celui de Niel cinq mois plus tôt – 28 voix -, mais n'a pas à batailler contre les réformistes qui ne lui opposent aucun

¹ Notes inédites de Léon Jouhaux, citées par B. Georges, D. Tintant, *Léon Jouhaux. Cinquante ans de syndicalisme*, T. 1, *Des origines à 1921*, Paris, PUF, 1962, 31.

concurrent et choisissent, pour vingt d'entre eux, de voter blanc. Cette relative bienveillance de tendance tient pour part à la faible notoriété de l'élu, secrétaire général par défaut que ses adversaires de tendance peuvent tolérer sans paraître se rallier.

Sollicité par Griffuelhes, toujours actif dans les coulisses de l'organisation, Jouhaux en serait, selon Dumoulin, le « phonographe ». Jusque-là, ses interventions n'ont guère marqué les mémoires : on cherche en vain une prise de parole tant soit peu consistante du futur dirigeant lors des congrès confédéraux. Discrètement, le militant creuse cependant son sillon. Désigné en 1905 par la Bourse du travail d'Angers pour la représenter au Comité confédéral, il s'y maintient peu après comme délégué de sa Fédération d'origine, celle des Allumettiers. En mai 1909, l'arrestation de Charles Marck le propulse au Bureau confédéral en qualité de trésorier par intérim. En juillet, à 30 ans, il en est le benjamin, mais excède de trois ans l'âge auquel Griffuelhes avait accédé au secrétariat général. L'arrivée de Jouhaux participe du renouvellement auxquels contribuent également les élections, la même année, de Marck, Lenoir et Lefèvre. A 41 ans, Georges Yvetot, le rugueux et indéboulonnable secrétaire de la section des Bourses, fait figure « d'ancien » au milieu de ses camarades. Parler de nouvelle génération serait toutefois abusif au vu des cinq années qui séparent les dates de naissance respectives de Griffuelhes et Jouhaux. L'écart est indéniable, en revanche, pour ce qui est de l'expérience, gage de familiarité avec les rouges et les pratiques cégétistes.

L'imprévisible itinéraire de Léon Jouhaux vers le sommet de la CGT

Aussi surprenante que puisse paraître, sur le moment, la soudaine accélération de sa carrière syndicale, Léon Jouhaux réunit de prometteurs atouts d'ascendance et de parcours militants. Petit-fils d'un fusillé de Juin 1848, il voit le jour dans une famille ouvrière. Tandis que sa mère est cuisinière chez des particuliers, son père, illettré et ancien Communard, occupe divers emplois subalternes à Paris et en province avant son embauche à la Manufacture des Allumettes d'Aubervilliers où le couple et ses quatre enfants s'installent. Léon Jouhaux y résidera jusqu'en 1913, date de son déménagement aux Lilas.

Bon élève, il est admis dans une Ecole primaire supérieure avec l'objectif d'entrer aux Arts et Métiers, mais doit interrompre ses études en 1892 quand les ennuis de santé des siens le contraignent à trouver du travail. Ouvrier savonnier, il suit les cours du soir et intègre, au bout de quelques mois, la section « serrurerie d'art » d'une école professionnelle. Les difficultés économiques de la famille l'obligent une nouvelle fois à renoncer. D'abord forgeron, il rejoint son père à la Manufacture des Allumettes en 1895. Membre du cercle libertaire local dont il fréquente assidûment la bibliothèque, Léon Jouhaux y étanche une soif d'apprendre qui l'amèneront, plus tard, à participer aux activités des universités populaires et à s'initier à l'anthropologie.

Anarchiste à 15 ans, le jeune ouvrier adhère au syndicat local des Allumettes auquel appartient son père. Ses compagnons de travail, intéressés par ses acquis scolaires, lui confient très vite la tenue du registre de l'organisation. Fait notable dans une entreprise de main d'œuvre féminine, la Manufacture est un bastion syndical où la question des salaires se double d'un long combat, remporté en 1898, contre l'usage du phosphore blanc, responsable d'une redoutable nécrose du visage.

Doté d'une forte stature, Léon Jouhaux fait volontiers le coup de poing. En 1896, il échappe aux poursuites consécutives à une bousculade avec le maire de La Courneuve en devançant l'appel. Zouave en Algérie, l'infirmité de son père, devenu aveugle, lui vaut une libération anticipée comme soutien de famille. De retour à Aubervilliers, il reprend le chemin de la Manufacture. En 1901, la grâce dont il bénéficie après sa condamnation à trois ans de prison pour une nouvelle bagarre à Noisy-le-Sec ne suspend pas son renvoi de l'entreprise d'Etat à cheval sur la virginité du casier judiciaire de ses employés. Commence alors une

période d'instabilité professionnelle pendant laquelle Jouhaux sera tour à tour manœuvre, homme sandwich, journalier, docker, figurant de théâtre... Si cette vie de « bohème » s'accorde à l'esprit du libertaire, le jeune adulte mûrit. Réintégré à 26 ans, il se consacre dorénavant au syndicat et à la Fédération des Allumettiers dont les effectifs réduits masquent une audience exceptionnelle pour l'époque : près de 1 500 adhérents sur un total de 2 000 salariés.

Retour sur quelques caractéristiques de la société française à l'aube du XXe siècle

« Pour l'unité ouvrière », le titre du premier éditorial que signe Jouhaux, le 1^{er} août 1909, dans *La Voix du peuple* a valeur d'objectif prioritaire. A cette date, l'orientation procède de la gageure dans un pays où les contours et la visibilité de la classe ouvrière font problème.

En France, les processus conjoints de prolétarianisation des actifs et de séparation des ouvriers du reste de la société sont loin d'être aussi avancés qu'au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Belgique. Au recensement de 1906, les 11,7 millions de salariés représentent plus de 57 % des 20,4 millions d'actifs dénombrés parmi 39,4 millions d'habitants. Beaucoup ne sont pas syndicalisables, à l'exemple des personnels d'autorité, des travailleurs à domicile et isolés, voire des fonctionnaires qui, malgré les percées opérées chez les instituteurs et les postiers, ne jouissent toujours pas du droit de former des syndicats. Les 7,3 millions ouvriers recensés constituent plus de 62 % du salariat, mais seulement un gros tiers des actifs. Encore cette importance numérique est-elle relativisée par l'hétérogénéité du groupe au sein duquel le statut social des 2,7 à 3 millions ouvriers agricoles défie les amateurs de classement rigoureux. N'assimilons pas trop vite les 3,4 millions ouvriers d'« industrie » au modèle du prolétariat d'usine : à peine 40 % d'entre eux travaillent dans des établissements de plus de 100 personnes, taux à comparer aux 32 % qui relèvent de l'artisanat. En tout état de cause, l'effectif global des ouvriers est inférieur à celui des 8 millions d'actifs indépendants. Aux marges des uns et des autres, l'extrême porosité des frontières signale la volatilité des statuts sociaux.

Cette configuration explique la médiocrité de la protection légale de salariés qui, pour beaucoup, conservent des liens avec les couches inférieures de la petite bourgeoisie qu'ils ne désespèrent pas de rejoindre au terme d'un cycle de vie tendu vers l'acquisition d'une protection-propriété que pourrait menacer une politique sociale synonyme de fiscalité alourdie et de profits écornés. Ici, l'opposition des classes moyennes aux assurances sociales obligatoires rencontre l'incrédulité de la partie du salariat résolue à s'en extraire, pour ne rien dire du refus de cotisations ouvrières que la CGT voudrait mettre à la charge exclusive des employeurs et de l'Etat. En foi de quoi, la loi sur les accidents du travail est adoptée en 1898, soit 14 ans après l'Allemagne tandis que le retard atteint 21 ans pour les « retraites ouvrières et paysannes » votée en 1910 et qualifiée de « retraites pour les morts » par les syndicalistes².

La situation change, toutefois, à la faveur de la seconde industrialisation. Entamée dans les années 1880, celle-ci accompagne l'essor de nouvelles activités, productions et sources d'énergie - électricité, hydrocarbures, moteur à explosion, acier, chimie, etc. - et se traduit, avec la course au gigantisme usinier, par un effort sans précédent de rationalisation de la gestion et de l'organisation du travail. Attentif à réduire les coûteux accrocs productifs, le patronat entend stabiliser la main-d'œuvre dont la composition évolue au détriment des « professionnels » et sur fond de croissance des effectifs. Une nouvelle condition salariale s'esquisse et se généralise cependant que l'Etat social émerge comme réponse à des exigences inédites de protection. L'action ouvrière n'y est pas étrangère, mais interpelle les syndicats.

² La loi de 1910 fixe à 65 ans l'âge à partir duquel les vieux travailleurs pourront faire valoir leurs droits à pension. A cette date, 5 % des ouvriers atteignent cet âge. En 1912, le seuil sera porté à 60 ans.

La CGT au carrefour

Au moment où Léon Jouhaux accède à son secrétariat général, la CGT a 14 ans, adolescence qu'écourte, en fait, sa structuration tardive, en 1902, au congrès de Montpellier. Depuis lors, ses deux sections des Bourses du Travail et des Fédérations professionnelles forment le Comité confédéral tandis que leurs bureaux respectifs constituent le Bureau confédéral en charge de préparer et de mettre en œuvre les décisions du congrès et du Comité. En 1909, la CGT est en phase ascendante que l'on considère les syndicats affiliés, passés de 1 043 à 2 580 entre 1902 et 1908, ou le nombre de leurs adhérents, en hausse de 140 % pour approcher les 300 000, soit près de la moitié du total des syndicats et des syndiqués du pays³. Les difficultés de la période n'interrompent pas le mouvement : au cours des quatre années suivantes, les effectifs progressent encore de 133 % et approchent les 700 000. Ces résultats ne suffisent pas, toutefois, à combler le retard de la Confédération sur ses homologues britannique – 4,1 membres - et allemands - 3 millions.

Les syndicats échouent d'autre part à surmonter l'instabilité chronique de la syndicalisation qui enfle ou chute au rythme des conflits victorieux ou perdus. Sur la durée, l'attractivité des syndicats français souffre de l'absence de véritables caisses de chômage ou de grève et, plus largement, de la faiblesse des services proposés aux adhérents, cela alors que la majorité des militants estime impensable que les conquêtes et les acquis des luttes soient réservés aux seuls syndiqués. L'audience syndicale ne se mesure pas, toutefois, à l'unique aune des cartes diffusées. On le vérifie à l'occasion des grèves. Celles-ci se banalisent dans le même temps où les syndicats démontrent leur efficacité dans la conduite des actions et des négociations. D'une moyenne annuelle de 1,3 million jours de grève au cours des années 1895-1899, on monte à 4,2 millions durant le quinquennat 1905-1909, avec un pic de 9,4 millions en 1906. Le recul s'amorce ensuite : la moyenne annuelle de la période 1910-1914 se situe autour de 3,1 millions jours de grève.

Le fédéralisme en vigueur à la CGT, gage de l'autonomie affichée à tous les échelons, n'est pas le moindre de ses principes fondateurs. La vigilance sourcilleuse des syndicats et des Fédérations freine toute velléité d'immixtion, confédérale dans leur mode d'organisation et d'action. La règle s'applique aux questions financières pour lesquelles la Confédération est soumise au bon vouloir des Fédérations et des Bourses du Travail, elles-mêmes à la merci des syndicats⁴. Les ressources mises à la disposition de l'appareil confédéral s'en ressentent. En 1907-1908, son budget moyen annuel plafonne à 61 000 francs, soit quatre fois moins que celui de la Fédération du Livre qui compte vingt-six fois moins d'adhérents. En progrès sur celles de 1901, lorsque le secrétaire de la CGT limitait à quatre heures l'ouverture de sa permanence quotidienne, les recettes plafonnent à six, en 1913, le nombre des dirigeants salariés par la Confédération. Conditionnelle, l'hospitalité de la Bourse du travail de Paris ne résiste pas aux différends avec les pouvoirs publics qui l'en expulsent en 1905 et précipitent la décision de doter la CGT d'un siège qui lui appartienne. L'affaire ne va pas de soi à une époque où la loi ne reconnaît pas la responsabilité civile des unions de syndicats. Pour contourner les obstacles, les responsables créent une société-écran qui achète, en 1906, les locaux d'une ancienne usine de la rue de la Grange-aux-Belles dans le XIXe arrondissement. Forcément discrète, l'initiative suscite suspicions et tensions à l'origine de la crise que l'élection de Léon Jouhaux vise à dépasser. Bien avant d'être enfin dans ses meubles, la CGT s'est préoccupée de son expression publique. Depuis décembre 1900, elle dispose d'un

³ Quand la CGT revendique 529 000 membres en 1910, les syndicats « jaunes » en compteraient entre 100 000 et 200 000, les « chrétiens » moins de 30 000.

⁴ M. Pigenet, « Les questions financières, une approche des problèmes de structure et d'orientation de la CGT (1895-1914) », *Le Mouvement social*, n° 172, juillet septembre 1995, p. 53-88.

hebdomadaire, *La Voix du Peuple*, dont le tirage à quelques milliers d'exemplaires traduit les problèmes de diffusion. Malgré l'obligation statutaire, les syndicats traînent les pieds : un syndicat sur quatre n'est pas abonné. L'opposition interne incrimine les excès antimilitaristes de l'organe dirigé par Emile Pouget jusqu'en 1909. Tous les deux ans, les congrès arrêtent l'orientation confédérale au terme de longs débats entre les délégués des seuls syndicats désignés selon une procédure dite « unitaire » qui, indifférente aux effectifs, accorde une représentation égale aux organisations de 30 ou de 2 000 adhérents. Il en va de même au sein du Comité confédéral où les 300 syndiqués de la Fédération des Sabotiers-galochiers pèsent autant que les dizaines de milliers du Syndicat national des chemins de fer ou de la Fédération de la Métallurgie. Les congrès rejettent le principe d'une représentation proportionnelle qui, imitée du « démocratisme » politique, semble incompatible avec les conceptions du syndicalisme d'action directe.

Le clivage qui traverse la CGT porte sur la mission dévolue au syndicalisme qui, pour tous, instrument de défense des travailleurs, apparaît aussi, aux yeux des révolutionnaires, comme le plus sûr outil d'une émancipation qui supprimera simultanément le salariat et le patronat. Méfiants envers l'action politique fondée sur la délégation, propice aux confusions interclassistes et tournée vers l'Etat qu'il s'agit d'abolir, les syndicalistes révolutionnaires misent sur la mobilisation des travailleurs dont la grève générale finira par emporter la vieille société d'exploitation et érigeria le syndicat en groupement de production et de répartition. L'idéal imprègne la motion adoptée en 1906, au congrès d'Amiens. Le texte spécifie l'indépendance du syndicat, tant vis-à-vis de l'Etat qu'à l'égard des partis politiques, en premier lieu le Parti socialiste SFIO qui, récemment unifié, propose une autre voie de transformation sociale et auquel adhèrent nombre de cégétistes, toutes tendances confondues. La « charte d'Amiens » énonce, par ailleurs, la double « besogne » syndicale, à la fois quotidienne, en relation avec les revendications immédiates, et d'avenir, dans ses perspectives émancipatrices. De fait, si la large majorité dégagée à Amiens en fait le bien commun de la Confédération, elle en signale les ambiguïtés, grosses de nuances, voire de franches oppositions, dans les interprétations et les priorités ultérieures. Sa généralité laisse rejouer les fractures traditionnelles à l'occasion des débats récurrents sur les contrats collectifs, les avancées législatives, l'antimilitarisme, l'antipatriotisme, la grève générale, etc. D'autres divergences se font jour au sein même du courant révolutionnaire, notamment au lendemain des sanglants événements de Draveil, en 1908, et à la suite des arrestations qui perturbent le fonctionnement du Bureau confédéral.

Sous le feu de la vigoureuse contre-offensive patronale et gouvernementale qu'illustrent encore les centaines de révocations lors des conflits postaux du printemps 1909 et ferroviaires de l'automne 1910 ou les propositions de Briand, puis de Barthou, de dissolution de la CGT, la majorité confédérale peine à gérer les progrès de la période précédente. Les slogans et les analyses à l'emporte-pièce suffisent de moins en moins à l'intelligence de l'évolution économique et sociale. Il faut consolider et renouveler.

Léon Jouhaux et l'achèvement de la construction de la CGT

A son poste, Léon Jouhaux innove moins, à vrai dire, qu'il ne mène à bien, avec ce que cela suppose de ténacité, les réformes entamées avant son élection. C'est flagrant pour ce qui touche à la réorganisation des structures confédérales⁵.

La décision prise en 1906 de ne plus admettre que des Fédérations d'industrie se heurte ainsi à la résistance plus ou moins ouverte de militants fidèles aux cultures de métier souvent mâtinées d'élitisme. En 1908, les délégués au congrès de Marseille doivent ordonner

⁵ M. Pigenet, « Le métier ou l'industrie ? Les structures d'organisation et leurs enjeux dans le mouvement syndical français au tournant du siècle, *Cahiers d'histoire de l'IRM*, n° 62, 1996, p. 25-43.

à la Fédération des Peintres de rallier celle du Bâtiment et prennent sur eux de convoquer les assises de l'ensemble des fédérations de métallurgistes. Quatre ans plus tard, Léon Jouhaux hausse le ton : « laisser plus longtemps les bases de l'organisation syndicale au seul arbitre de la volonté des militants serait une faute lourde et grave »⁶. Il y va, par-delà l'adéquation de l'option « industrielle » aux mutations du travail ouvrier, du renforcement de l'esprit interprofessionnel, indissociable de l'orientation de classe qu'exprime et incarne la Confédération. Bon gré mal gré, les fédérations obtempèrent. Entre 1908 et 1914, leur nombre recule de 68 à 46 au profit surtout, de celles du Bâtiment – 98 000 adhérents déclarés en 1912 – et des Métaux – 34 000 – qui devancent désormais les Chemins de fer en perte de vitesse – 32 000 –, le Sous-sol, nouveau venu – 27 000 – et le Textile, toujours en délicatesse avec la majorité confédérale – 20 000. L'existence maintenue des fédérations du Tonneau, des Chapeliers, des Bûcherons, des Préparateurs en pharmacie ou des Coiffeurs donne la mesure du chemin qui reste cependant à parcourir.

La détermination de Jouhaux se manifeste également à propos des Unions départementales, question inscrite à l'ordre du jour d'Amiens, mais reportée devant les réticences exprimées au sein de la section, directement concernée, des Bourses du travail⁷. Son secrétaire, Georges Yvetot, y pousse afin, explique-t-il, de contrebalancer la « tendance furieusement centralisatrice » des fédérations corporatives. La réforme reçoit également l'appui de Victor Renard, dirigeant guesdiste du Textile et adversaire constant des syndicalistes révolutionnaires, mais partisan résolu de la simplification des structures confédérales. Jouhaux obtient du congrès de 1912 la généralisation, à compter du 1^{er} janvier 1914, des UD dont les secrétaires seront dorénavant les « délégués de la CGT » dans les départements. Ses « préfets », grincent les sceptiques. En relation directe avec le Bureau confédéral, les dirigeants des 72 UD et 2 Unions régionales recensées en juin 1914 font désormais figure de « pivots » d'une Confédération qui d'enquêtes en questionnaires les sollicite d'abondance.

Il revient enfin à Léon Jouhaux de mettre en œuvre les nouvelles règles financières fixées en juin 1909, à la veille de son élection et applicables le 1^{er} janvier 1910. Trésorier intérimaire éphémère, le secrétaire général a pu se familiariser l'année précédente avec la plus délicate et décisive des questions. Désormais, la Confédération contrôle l'émission des cartes et des timbres. Les premières, qualifiées significativement de « cartes d'identité » syndicales, sont délivrées par l'intermédiaire des fédérations, tandis que le paiement des cotisations mensuelles reflète la double structure corporative et territoriale de la CGT au moyen d'un système des doubles timbres envoyés aux fédérations et aux UD qui les remettent aux syndiqués *via* les trésoriers des syndicats. La progression des recettes confédérales enregistre l'efficacité du dispositif, mais ne vient pas à bout des fraudes et des entorses que favorise l'autonomie des organisations affiliées. A l'irrégularité ordinaire du placement des cartes s'ajoute l'existence de trésoreries occultes destinées à la perception de cotisations versées en-dehors de la délivrance des timbres confédéraux... Ainsi la Fédération du Textile annonce-t-elle 20 000 adhérents quand ses effectifs réels avoisinent les 30 000, sinon les 40 000. A l'évidence, les divergences d'orientation n'encouragent guère au respect des statuts. Là aussi, pourtant, les lignes bougent.

Léon Jouhaux et le recentrage cégétiste de l'immédiat avant-guerre

⁶ Intervention. *Confédération Générale du Travail. Le congrès du Havre (16-23 septembre 1912)*, Le Havre, Imprimerie de l'Union, sd, p. 200-201.

⁷ M. Pigenet, « Aux origines des unions départementales de la CGT », *Les Cahiers d'histoire sociale de l'ICGTHS*, n° 40, 1991, p. 4-8.

La crise syndicale des années 1908-1909 frappe la majorité révolutionnaire qui se déchire. Les querelles personnelles sont l'écume d'interrogations plus profondes sur l'avenir du mouvement, sa stratégie et sa tactique. Fidèles aux idéaux du syndicalisme révolutionnaire, des militants entreprennent d'en approfondir les principes et les méthodes. Autour de Monatte et de Merrheim, la jeune équipe du bimensuel *La Vie ouvrière* fondé en 1909 s'efforce de renouer, à travers la publication d'études économiques et sociales approfondies, avec l'ancien objectif de Fernand Pelloutier : donner aux travailleurs « la science de leur malheur ». Afin de contrer *l'Humanité* dont ils redoutent l'influence politique sur ses lecteurs syndiqués, les cégétistes lancent, le 27 avril 1911, la publication d'un quotidien, *La Bataille syndicaliste*. Aux côtés d'Yvetot, Merrheim, Griffuelhes et Dumoulin, Jouhaux prend une part active à l'expérience menée jusqu'à la guerre en dépit d'une diffusion décevante – 22 000 exemplaires.

A son poste, le secrétaire général contribue aux inflexions qui, mises bout à bout, prennent sens. Ainsi la réaffirmation vigoureuse de la Charte d'Amiens lors de la polémique déclenchée en 1911 par Compère-Morel et Ghesquière, puis avec Jaurès, ou, l'année suivante, à l'occasion du congrès du Havre, n'empêche-t-elle pas l'acceptation d'une action commune avec le Parti socialiste « en certaines circonstances »⁸. Critiques à l'égard des « manœuvres d'enveloppement » et les « allures débonnaires » de socialistes soupçonnés de vouloir « désarmer [leur] prévention »⁹, les dirigeants de la CGT réitérent leur volonté d'agir « en dehors » et pour la « disparition » de l'Etat »¹⁰. Léon Jouhaux admet néanmoins que « le syndicalisme ne peut songer à résoudre tous les problèmes qui s'imposent à l'attention humaine »¹¹. La conclusion intéresse en premier lieu l'action contre la guerre, question toujours plus préoccupante.

L'évolution est également perceptible dans la façon d'envisager la relation entre combat législatif et action directe qu'il s'agit moins d'opposer, dorénavant, que d'articuler. Dès lors qu'elles prolongent les luttes des travailleurs, les initiatives parlementaires méritent ainsi d'être explorées. Concrètement, la CGT de Jouhaux suit de près les débats autour du contrat collectif dont elle ne condamne que les clauses qui s'avèreraient contraignantes pour les syndicats. La Confédération ne rejette pas davantage le principe de pensions de vieillesse, mais juge très insuffisant le contenu des Retraites ouvrières et paysannes voté en 1910. Par-delà leur dimension propagandiste, les campagnes syndicales en faveur de la semaine anglaise et de la fixation d'un salaire minimum incluent la perspective d'une issue législative.

En rupture avec la « gymnastique révolutionnaire », l'action revendicative conduite à tous les niveaux vise simultanément à améliorer la vie du gros des salariés et à démontrer l'utilité de l'organisation et de l'action syndicales. A sa manière, Niel ne disait pas autre chose lorsqu'il appelait à des « résultats immédiats » et exprimait sa fatigue des « débats stériles », des gesticulations et initiatives intempestives propices aux provocations. En la matière, on sait que Griffuelhes n'était pas le dernier à critiquer les imprudences commises à Draveil. Depuis 1908, constate Jouhaux « nous sommes tombés dans tous les pièges tendus par le gouvernement »¹². A la lumière de ces douloureuses expériences, les militants prennent conscience de la puissance de l'Etat et de la faiblesse du mouvement syndical dont beaucoup lient maintenant l'efficacité à son attractivité. Sans renoncer au dogme avant-gardiste et élitiste des « minorités agissantes », ils se soucient plus que par le passé de « d'attirer derrière

⁸ *La Bataille syndicaliste* du 29 septembre 1912.

⁹ Article cosigné par Jouhaux et plusieurs syndicalistes dont Griffuelhes, Savoie, Bled, etc., et qualifié plus tard d'« Encyclique syndicaliste », paru dans *La Bataille syndicaliste* du 20 août 1912.

¹⁰ *Ibid.* du 1er septembre 1912.

¹¹ *La Voix du peuple* du 4 octobre 1912.

¹² *La Bataille syndicaliste* du 15 juillet 1913.

[eux] les masses inorganisées »¹³. Par quoi les problèmes de stratégie rejoignent les questions de structures et l'ambition affichée par le secrétaire général d'élever la solidarité des composantes d'une Confédération dont il travaille à accroître la visibilité et le rayonnement.

Jouhaux cherche, par ailleurs, à sortir la CGT de l'isolement international dans lequel la plonge son intransigeance et ses ambitions « politiques ». Plusieurs voyages renouent les liens avec les dirigeants belges, britanniques, allemands, suisses, austro-hongrois... Homme de contact résolu à forger sa propre opinion, le responsable français est impressionné par la puissance des organisations visitées. Partout, il interroge ses interlocuteurs sur les moyens de prévenir la guerre, mais se heurte à l'incompréhension, sinon à l'hostilité, d'improbables partenaires syndicaux qui, pour la plupart, déclinent la moindre responsabilité en la matière. Réaliste, il révisé à la baisse les objectifs de la CGT et ajuste en conséquence sa tactique. Outre la concertation avec la SFIO, la Confédération qui, en 1908, envisageait de répondre à toute entrée en guerre par la grève générale, ne retient plus cette solution, quatre ans plus tard, que dans le cas où la France serait l'agresseur.

Les temps changent. La CGT et son secrétaire général aussi. Aucun des deux n'est, en 1914, ce qu'il était et prétendait être cinq ans auparavant. Léon Jouhaux jouit désormais d'une incontestable notoriété, y compris en Europe. Physiquement, l'adulte dans la force de l'âge, gagné par un début d'embonpoint, a conservé un regard jeune et rêveur. Il n'est plus, certes, « l'individu dangereux » des rapports de police du début du siècle. Tenace, bon orateur et organisateur, mûri par l'expérience, il est parvenu à asseoir son autorité sur une Confédération rétive à la bureaucratie. Moins irascible et flamboyant qu'un Griffuelhes, Léon Jouhaux, peut s'emporter et séduire, mais apparaît d'abord comme l'homme de l'appareil qu'il a achevé de construire. Guère innovateur, penseur ou défricheur, il appartient à la catégorie des dirigeants doués pour accomplir, mettre en œuvre et réaliser. Ce qui est déjà beaucoup. S'il n'incarne pas encore la CGT, il la représente assurément au sens le plus fort du terme.

Les évolutions en cours n'ont pas entraîné de rupture franche avec le passé syndicaliste révolutionnaire dont, à l'instar des autres dirigeants confédéraux, il continue de revendiquer l'héritage et l'idéal. Au moment d'aborder l'épreuve de la guerre, bien des voies restent possibles. Les événements de l'été 1914 précipitent toutefois le basculement de l'organisation. Le Comité confédéral renonce, le 1^{er} août, à appeler à la grève générale. Le 4, aux obsèques de Jaurès, Jouhaux invite les travailleurs à se lever « pour repousser l'envahisseur, pour sauvegarder le patrimoine de civilisation et d'idéologie généreuse que nous a légué l'histoire ». Bénéficiaire du sursis d'appel que ne laissait pas supposer sa déclaration du 4 où il s'exprimait « au nom de ceux qui vont partir et dont je suis », il est bientôt nommé « délégué à la nation », fonction destinée à « éclairer l'opinion publique » sur la nécessité de la guerre. Copté au Comité du Secours national, il y côtoie le nationaliste Maurice Barrès, Charles Maurras, l'archevêque de Paris et maints industriels et banquiers... Une page se tourne dans le même temps où Jouhaux, maintenu à la tête de la CGT, inaugure une expérience syndicale de nature à modifier radicalement la vision et l'interprétation des rapports entretenus par la Confédération avec la nation, la patrie et l'Etat.

¹³ *Ibid.*